



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

La Poste

Question écrite n° 33967

Texte de la question

M. François Sauvadet appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'application de la loi sur la réduction du temps de travail au sein de La Poste. Il est prévu par cette loi la création de 6 % d'emplois. En Côte-d'Or où travaillent 2 429 postiers, 145 emplois devraient être créés mais ce n'est pas le cas. Il souhaiterait connaître sa position sur cette situation.

Texte de la réponse

La Poste a signé le 17 février dernier, avec quatre organisations syndicales, un accord-cadre sur l'aménagement et la réduction du temps de travail qui contribuera de façon importante, à la politique de l'emploi : en effet La Poste recrutera, du fait de la mise en oeuvre de l'ARTT, 20 000 agents à temps complet sur la période 1999-2000, ce qui représente une augmentation de 42 % par rapport au niveau moyen de recrutement de ces cinq dernières années. Compte tenu du nombre de départs prévus, cet engagement permet de stabiliser le niveau d'emploi à La Poste jusqu'à la fin 2000. 2 000 jeunes sous contrat d'apprentissage et contrat de qualification seront par ailleurs accueillis et formés à La Poste durant cette période. Un emploi permanent leur sera proposé à l'issue de leur formation à La Poste. Des concours externes seront mis en oeuvre pour recruter des fonctionnaires : facteurs, cadres et cadres supérieurs : un premier concours visant à recruter 3 000 facteurs a été organisé dès le premier trimestre 1999 ; d'autres concours seront lancés au cours de la période 1999-2000, afin notamment de combler les emplois vacants non demandés par les postiers à la mutation interne. Au total, au minimum 6 000 recrutements de fonctionnaires seront ainsi réalisés. La mise en place des 35 heures se fera, établissement par établissement, à l'issue d'une réorganisation prenant en compte notamment les attentes des clients et des postiers. Ce déploiement se déroulera sur les années 1999 et 2000. Il est donc trop tôt pour pouvoir indiquer son effet sur le niveau de l'emploi de La Poste et la Côte-d'Or ; la mise en place de projets importants (automatisation de certains travaux) et les évolutions démographiques ayant également un impact sur la situation de l'emploi.

Données clés

Auteur : [M. François Sauvadet](#)

Circonscription : Côte-d'Or (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33967

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 août 1999, page 4908

Réponse publiée le : 20 décembre 1999, page 7293